FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public sanitaire, social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement sanitaire, social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

Centre d'Hébergement, d'Accueil et de Soins des Vosges Méridionales : EHPAD Intercommunal Plombières –Val d'Ajol
3 sites : Plombières-Les-Bains, Le Val d'Ajol, Saint Nabord
Siège social : Le Val d'Ajol - 88340
Etablissement public autonome

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

/

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Cotations :
Normale 3 / Hors classe 2,8 + 0,2, du fait du format multisites

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

L'EHPAD du Val de Joye, site siège, est situé au VAL D'AJOL, petite ville française du département des Vosges et de la région Grand Est. La ville compte environ 4 300 habitants, chef-lieu de canton. LE VAL D'AJOL est situé à 17 km au Sud-Ouest de REMIREMONT, la plus grande ville des environs (à 2h45 de Paris par le TGV, 1h15 de Nancy par la route, (axe 4 voies à 5 km), à la limite des Vosges et de la Haute Saône).
LE VAL D'AJOL est une station verte située à l'extrémité Sud des Vosges et du Grand Est et offre à ses visiteurs une nature verdoyante qui s'étale sur 7 279 hectares.

L'EHPAD Le Clos des Ecureuils est situé à PLOMBIÈRES-Les-BAINS commune d'environ 2 000 habitants.
PLOMBIERES–Les–BAINS, petite ville au charme méridional, se situe à 30 km d'EPINAL, à 13 km de REMIREMONT, à 20 km de LUXEUIL–Les-BAINS et à 9 km du VAL D'AJOL

Le SSIAD – ESA des cantons de REMIREMONT et de PLOMBIERES-Les-BAINS est situé dans la commune de Saint NABORD, ville de 4 189 habitants. Particulièrement bien située dans la vallée de la Moselle, la commune se trouve à 4 km de REMIREMONT, 23 km d'EPINAL et 31 km de GERARDMER.

Type de population accueillie :

Personnes âgées dépendantes

Services autorisés et nombre de lits/places

Ehpad Le Val d'Ajol :
- 67 places d'hébergement permanent ;
- 2 places d'hébergement temporaire ;
- 6 places d'accueil de jour et 1 place d'accueil de nuit ;
- 12 places de PASA.

EHPAD Plombières-Les-Bains :

- 68 places d'hébergement permanent ;
- 1 lit d'hébergement permanent ;
- 12 places de PASA.

SSIAD Saint Nabord :
- 76 places « personnes âgées » ;
- 9 places « personnes handicapées ».

ESA Saint Nabord :
- 10 places.

Statut de l'établissement :

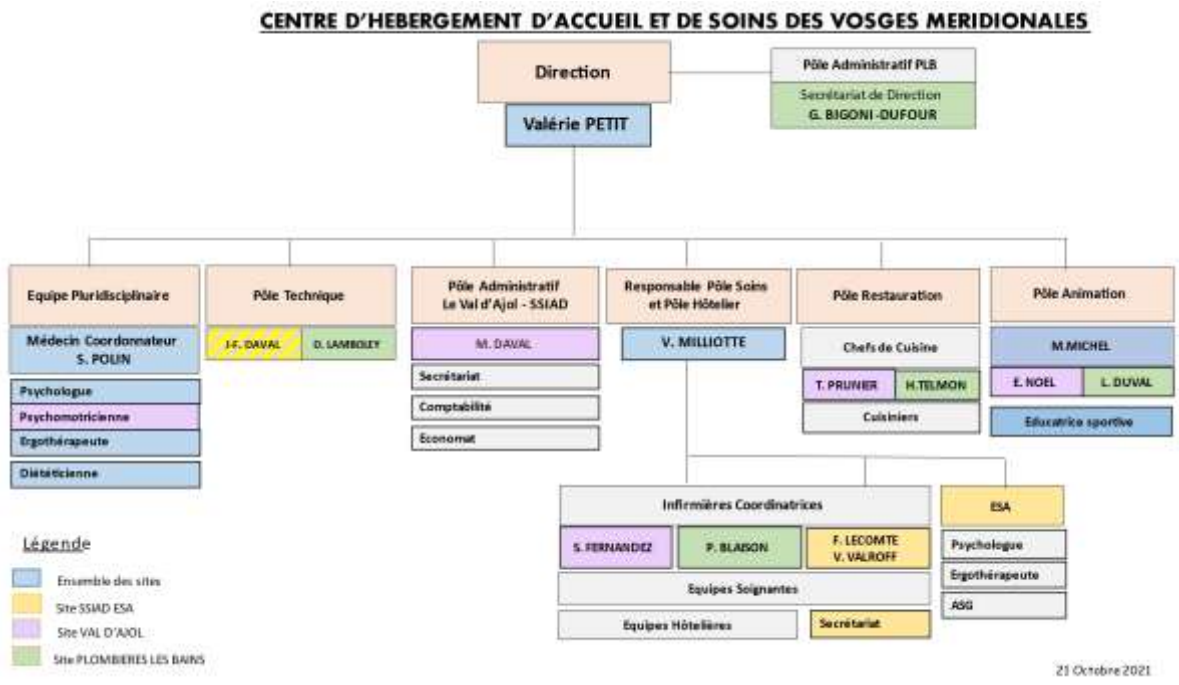
X Public X Autonome. Collectivité de rattachement :

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil de surveillance ou de l'assemblée délibérante :

BARBAUX Lydie, Maire de Plombières-Les-Bains

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :



II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

La direction unique regroupant les deux sites de Plombières-les-Bains et du Val d'Ajol, complété du site de Saint Nabord pour l'activité ESA et SSIAD prend compte les particularités territoriales de chacun des sites.

Les différents sites, au fonctionnement traditionnel, recueillent de bonnes conditions d'attractivité que ce soit du point de vue de l'occupation que de la gestion des RH.
La proximité de la Haute-Saône se traduit par l'accueil de personnes dont les modes de vie antérieurs liaient les territoires des deux départements 88 et 70.
Le territoire bénéficie d'une bonne dynamique d'acteurs sur le champ sanitaire en général dont le lien à bien établir avec la CPTS du Massif des Vosges, particulièrement encline à accueillir un partenariat complémentaire et large.
La démarche qualitative engagée par la direction actuelle confère à ces sites et cette direction une bonne image de l'action menée en direction des personnes âgées.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Cécile AUBREGE-GUYOT, Directrice Territoriale de délégation des Vosges
Virginie FAYS, Cheffe de service médico-social – DT88

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

Cécile AUBREGE-GUYOT Directrice Territoriale de délégation des Vosges,
ars-grandest-dt88-delegue@ars.sante.fr

- **Outils de la Loi du 2/01/2002 mis en œuvre :**
  Livret d'accueil, contrat de séjour, règlement intérieur, conseil de la vie sociale, Charte des droits et liberté, projet d'établissement, personne qualifiée, charte du personnel

- **Evaluation ESMS programmée** : 1er semestre 2025

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil de surveillance :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

• Conduite du projet d'établissement - poursuivre le projet d'établissement défini par le CA :
- tenir compte de l'évolution des besoins des personnes âgées et des contraintes économiques ;
- animer le conseil de la vie sociale (CVS) en associant les personnes âgées, leurs familles ;
- concrétiser le projet d'établissement en travaillant le protocole d'accueil, la charte des résidents et le projet de soin et d'animation ;
- accompagner la transformation de l'offre.

• Management d'une équipe pluridisciplinaire
- Stratégie RH, gestion du personnel et des ressources humaines : recrutement, formation, évolution de carrière, accueil, animer les équipes (entretenir une synergie collective) - gérer les plannings des équipes et veiller à la bonne coordination - entretenir une forte cohésion - identifier les besoins en compétence sur chaque poste - encadrer l'intervention des bénévoles dans la vie de l'établissement - encadrer l'intervention des professionnels extérieur à l'établissement (médecins, psychologue, kiné, animateurs, etc.) ;
- Conduite du dialogue social et sens de la négociation ;
- Accompagnement au changement.

• Direction et gestion administrative, législative et financière de la structure
- suivre l'admission des résidents ;
- garantir l'organisation et la bonne gestion des comptes et des budgets en lien étroit avec le CA et son cabinet comptable et les autorités de tarification (CD, ARS) ;
- développer la démarche qualité ;
- Coordination et fédération des partenariats ;
- Stratégie d'information et de communication (interne et externe).

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

- Secteur médico-social et gérontologique ;
- Législation et réglementation des EHPAD ;
- Textes régissant les RH ;
- Réseau partenarial et institutionnel ;
- Suivre les évolutions législatives et réglementaire du secteur médico-social.

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)
Capacité managériale
Capacité relationnelle, d'écoute et de communication
Capacité à s'adapter et à anticiper
Capacité de décision
Capacité à mener la politique RH et à conduire le changement
Rigueur et une bonne organisation
Capacité importante d'empathie
Savoir résister à la pression
Savoir fédérer et coordonner les projets avec les acteurs
Impulser le dynamisme et prendre des initiatives

III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**
L'établissement occupe une place reconnue sur son territoire, du fait de son engagement dans l'accompagnement des personnes âgées et de son partenariat.
Le projet d'établissement s'est inscrit dans une volonté de faire de l'établissement, un lieu de vie ouvert sur l'extérieur, où sont assurés des soins de qualité.
La politique, en matière financière vise un retour à l'équilibre

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)
Une équipe de direction est en place avec, outre le directeur, des responsables de pôles et des coordinatrices de soins.
Des réunions hebdomadaires et bimensuelles de l'équipe de direction accompagnée des référents ont lieu sur chaque site.

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)
L'établissement est particulièrement ouvert sur l'extérieur et membre du Réseau Gérontologique des Hautes Vosges.
Collaborations avec les écoles des communes (préparation des repas des deux écoles élémentaires, activités régulières avec les enfants scolarisés), associations (MJC, club des séniors, école de musique, centre de formation et d'accompagnement REIKI,), SAAD, CPTS, DAC, Plateforme d'accompagnement et de répit, communauté de communes (préparation des repas pour le portage), Pays de Remiremont et vallées, instituts de formations, etc.
Membre des fédérations AD-PA et FHF.
Les décisions et arbitrages sont pris collégialement en équipe de direction.

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)
En collaboration directe avec la directrice :
- la gestion administrative des ressources humaines est assurée par 2 collaboratrices.
- le suivi comptable et financier est assuré avec les services administratifs (comptabilité, économat, admission). Une information régulière est faite auprès de l'ensemble de l'encadrement.

Principaux projets à conduire :
- Mettre en application les objectifs du CPOM 2024-2028 ;
- Poursuivre la préparation de l'évaluation des ESMS qui aura lieu au cours du premier semestre 2025 ;
- Poursuivre le travail engagé dans la réforme des SSIAD ;
- Poursuivre la maîtrise des coûts vers un retour à l'équilibre ;
- Poursuivre en partenariat avec les EHPAD du territoire et en collaboration avec le secteur sanitaire et libéral, une démarche véritable pour une filière gériatrique opérationnelle ;
- Développer les collaborations, partenariats, mutualisations entre EHPAD du territoire.

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du PRS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*

Objectifs du PRS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

3 des 4 priorités du PRS concernent le champ d'action de l'établissement :

Le changement climatique nécessite des mesures d'atténuation des conséquences sanitaires sur la santé des populations et d'adaptation de notre système de santé;

La prévention et la promotion de la santé au plus près des jeunes (0 à 16 ans) et de leurs parents constituent le pilier de l'action de l'ARS Grand Est ;

La préservation de l'autonomie à tous les âges de la vie répond à une demande sociétale de plus en plus forte ;

Les demandes de soins non programmés des habitants du Grand Est impliquent de mieux comprendre, d'évaluer et de réguler ces demandes, de structurer davantage et de rendre lisibles les parcours de santé dans les territoires.

7 axes autour desquels déployer ces 4 priorités :

Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé y compris au sein des EHPAD ;

Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité en fonction des besoins ;

Adapter la politique de ressources humaines en santé en optimisant les ressources ;

Faire évoluer le système dans une logique de parcours notamment personnes âgées ;

Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive ;

Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficience des soins ;

Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé.

Sur le territoire Vosgien tout particulièrement

- Travail de construction d'une filière gérontologique en réponse aux besoins de parcours des personnes âgées est à poursuivre ;
- Optimisation des ressources humaines existantes et la promotion des métiers du médico-social et de leur attractivité est à développer ;
- Efficience rechercher et qualité des actions menées et les évaluer ;
- 2024 participer à la co-construction du schéma d'offre médico-sociale sur le département.

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS :

L'établissement participe à la déclinaison des priorités du PRS :

Prévenir la perte d'autonomie du sujet âgé	Déployer des activités thérapeutiques adaptées pour tous les profils de personnes accompagnées y compris sur la thématique bucco-dentaire
Améliorer la qualité, la sécurité et l'individualisation de l'accompagnement	Analyser les processus de prise en charge globale avant de définir le projet de soins et les actions de sécurisation associées
Organiser et optimiser le recours à l'hospitalisation et la sortie d'hospitalisation des personnes âgées	Intégrer l'EHPAD dans l'organisation systémique (gériatrique, médico-sociale et sanitaire) par des conventionnements effectifs et un recours à des solutions dématérialisées
Organiser l'offre de services adaptée aux besoins des aidants	Positionner le rôle de l'EHPAD comme un véritable acteur auprès des aidants en s'appuyant sur les dispositifs existants sur son territoire

Optimiser le parcours d'accompagnement par le développement et la formalisation de partenariats avec les ressources gériatriques du territoire	Positionner l'EHPAD comme un acteur central du réseau gériatrique du territoire (gérontologie, santé, soin palliatif) en s'ancrant territorialement, en concrétisant les partenariats
Adapter l'offre d'accompagnement aux besoins des personnes âgées	Mutualiser les offres de service avec les EHPAD en proximité afin d'identifier les opportunités de coordination
Améliorer le pilotage interne du/des ESMS du gestionnaire -Ressources Humaines -Pilotage financier -SI (ESMS Numérique, SI interopérable, Via trajectoire…)	Perfectionner le pilotage par la mise en place d'une politique QVT et des RBPP Finaliser et consolider la GEPC
Déployer une démarche de développement durable (RSE)	Intégrer une démarche développement durable dans tous les actes de la vie quotidienne de l'établissement

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Les objectifs du schéma départemental sur le parcours personne âgées rejoignent les objectifs du PRS sur plusieurs points

Objectifs du PDALHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Sans objet

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le projet d'établissement est en cours de révision et sera terminé pour le 31 aout 2024.

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

Signé pour la période du 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2028

Appartenance à une direction commune :

Objet: / sans objet

Créé le :
Nombre de membres :

Nombre total de sites et distance entre chacun :

3 sites.
Distances par rapport au siège : 9 km et 23 km

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Dénomination : REGEHVO (Réseau Gérontologique des Hautes Vosges
Objet : Groupes de travail pluri-professionnels inter-établissements, mutualisation de formations, formation des aidants à l'approche du patient Alzheimer, actions de maintien de l'autonomie en EHPAD et au domicile, porteur de la plateforme d'accompagnement et de répit

Créé en : 2005
Nombre de membres : 13

Autre forme de coopération (à préciser) :

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

EHPAD :

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (n-1)
Groupe I	**790**	**934**	**848**
Groupe II	**4 623**	**5 495**	**4 986**
Groupe III	**1 583**	**1 671**	**1 665**
Groupe IV			
Total	**6 996**	**8 100**	**7 499**

RECETTES	COMPTE FINANCIER (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I	**6 213**	**6 838**	**6 429**
Groupe II	**391**	**369**	**444**
Groupe III	**477**	**470**	**473**
Total	**7 081**	**7 677**	**7 346**

(Montant par titre en Millier €)

Pour les EHPAD :

- Montant du budget hébergement : 3 912 103 €
- Montant du budget dépendance : 1 169 572 €
- Montant du budget soins : 3 018 644 €
- Montant du budget d'investissement : 584 833 €

SSIAD – ESA :

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (n-1)
Groupe I	**166**	**186**	**195**
Groupe II	**1 195**	**1 382**	**1 339**
Groupe III	**156**	**169**	**149**
Total	**1 517**	**1 737**	**1 683**

RECETTES	COMPTE FINANCIER (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I	**1 426**	**1 572**	**1 473**
Groupe II	**63**	**73**	**55**
Groupe III	**36**	**28**	**28**
Total	**1 525**	**1 673**	**1 556**

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1)
Déficit section hébergement pour l'EHPAD : - 129 709 €
Déficit section dépendance : - 79 997 €

Excédent section soins : 57 138 €

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
127 810 €	**349 006 €**

Pour les recettes :

MONTANT DES EMPRUNTS	MONTANT DES AMORTISSEMENTS	MONTANT DES PROVISIONS	AUTRES (Autofinancement, subvention…)
/	**EHPAD : 1 024 817 €** **SSIAD : 89 027 €**		**105 650**

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1
CAF : N-1 : 336 995 € N-2 : 702 453 €
Durée apparente de la dette n-2/n-1 : N-1 : 9.85 N-2 : 5.16

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

Programme d'investissement en cours qui sera achevé fin 2028.

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source SAE)

EHPAD
ETP médicaux :
- dont médecin coordonnateur :0.10

ETP non médicaux :
- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 6
- dont personnels de cuisine : 8.5
- dont personnels ASH : 19
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 60
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 2.75
- dont personnel de rééducation : 1.75
- dont personnels techniques ouvriers : 2

SSIAD
ETP médicaux :
- dont médecin coordonnateur : 0

ETP non médicaux :
- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 0.75
- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 21.5
- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 0
- dont personnel médico-technique : 0
- dont personnel de rééducation : 0
- dont personnels techniques ouvriers : 0

Commentaires sur les effectifs : (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

Moins de 20 ans : 0 De 20 à 29 ans : 22 De 30 à 39 ans : 23
De 40 à 49 ans : 26 De 50 à 54 ans : 15 De 55 à 59 ans : 16
De 60 à 64 ans : 6

Sur la totalité des effectifs nombre d'hommes 11
Tous les postes sont pourvus.

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :
Taux d'absentéisme : 10.4 % en 2022 et 12.8 % en 2021 (la moitié du fait de CLM)
Nombre de jours de formation en 2022 : 45

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisées (Hébergement permanent) en n-1 : 48 099
Taux d'occupation en n-1 : 97.61%
Derniers GMP/PMP validés : 682/264

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Etablissements reconstruits en 2009. Aménagements complémentaires sur la période 2013-2018.
Prix de journée un peu moins élevé que les établissements aux alentours.
Membre du Réseau Gérontologique des Hautes Vosges (REGEHVO)
30% au moins de résidents venant de Haute-Saône

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

UVP fermée depuis 2022 avec une surveillance nocturne depuis 2023 sur le site de Plombières-Les-Bains. Le PASA est couplé avec l'accueil de jour et l'UVP sur ce même site.
Le PASA et l'accueil de jour du site de le Val D'Ajol fonctionne 3 jours par semaine.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :
- Etablissements reconstruits, architecture et aménagements encore améliorés depuis ;
- Secrétaire de direction (site de Plombières les bains) très compétente et réactive ;
- Existence d'une équipe pluridisciplinaire avec ergothérapeute, psychomotricienne, psychologues, animateur sportif ;
- UVP fonctionnelle ;
- Des équipements à la hauteur des besoins ;
- Les IDEC des EPHAD sont autonomes ;
- La cadre supérieur pilote la qualité des soins ;
- Mutualisation de personnel et de matériel entre les 2 sites ;
- Une équipe de bénévoles permettant de réaliser des sorties ;
- Un grand choix d'animations.

Points faibles :
- Situation financière déficitaire mais trésorerie saine ;
- Budgets contraints ;
- Un service administratif dont les compétences sont à renforcer ;
- L'agent en poste à l'économat est contractuel, ne souhaite pas de CDI.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Valérie PETIT – Directrice du CHASVM : direction@chasvm-valdajol.fr

Le directeur général de l'ARS/ Le représentant de l'Etat dans le département des Vosges.